



Administration portuaire du Saguenay
6600, chemin du Quai-Marcel-Dionne
La Baie (Québec)
G7B 3N9
Tél. : 418 697-0250
Télééc. : 418 697-0243
Courriel : info@portsaguenay.ca
Site Web : www.portsaguenay.ca

Saguenay Port Authority
6600 Quai-Marcel-Dionne Road
La Baie (Québec)
G7B 3N9
Tel. : 418 697-0250
Fax. : 418 697-0243
E-mail : info@portsaguenay.ca
Website : www.portsaguenay.ca

345 DQ22-1

Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à Saguenay

6211-19-027

Saguenay, le 22 août 2018

Madame Caroline Cloutier
Coordonnatrice de commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à Ville de Saguenay - Question complémentaire du 22 août 2018

Madame Cloutier,

À la suite de la communication que vous nous avez envoyée le 22 août 2018 concernant les questions complémentaires pour le projet mentionné, il nous fait plaisir de vous faire parvenir les réponses suivantes :

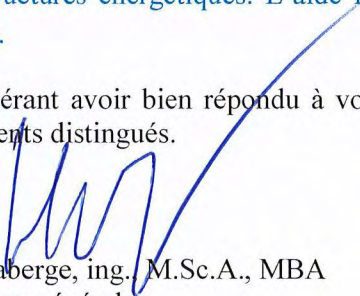
Question 1

Le 21 août dernier, le gouvernement du Québec a annoncé une aide financière de 63 millions de dollars à Développements Port Saguenay, une filiale de l'Administration portuaire du Saguenay, afin d'assurer la mise en place des infrastructures énergétiques nécessaires à l'implantation de Métaux BlackRock, qui pourraient se révéler favorables à l'attrait de nouvelles entreprises dans le parc industrialo-portuaire.

La commission d'enquête souhaite obtenir des précisions sur l'utilisation de cette aide financière, à savoir s'il sera de la responsabilité de Développements Port Saguenay de veiller à la réalisation de la ligne électrique projetée de 161 kV par Hydro-Québec ainsi que de la conduite de gaz naturel projetée par Énergir. En audience publique, il a été expliqué en juin dernier par Hydro-Québec et Énergir que la responsabilité de donner les garanties financières pour ces deux projets incombait à Métaux BlackRock, même s'ils sont prévus pour desservir d'autres entreprises, en plus de Métaux BlackRock. S'il y a lieu, indiquer si l'aide financière sera utilisée à d'autres fins que pour ces deux projets.

Réponse : Il en demeure de la responsabilité d'Hydro-Québec et d'Énergir de veiller à la réalisation des infrastructures énergétiques. L'aide financière annoncée ne servira qu'à garantir la réalisation de ces 2 projets.

En espérant avoir bien répondu à votre requête, veuillez agréer, Madame Cloutier, l'expression de nos sentiments distingués.


Carl Laberge, ing., M.Sc.A., MBA
Directeur général



Canada